

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 mai 2020

OBJET :

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°7

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibérations des 19 avril 2014 et 12 novembre 2018, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1.- accepté le 11 février 2020, la proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association « Les Francas ».

La commune a acquitté la somme de 160 euros correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2020 ;

2.- accordé le 17 février 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture familiale, une concession de 20 ans à compter du 17 février 2020, dans le cimetière paysager.

Cette concession de columbarium N°COL-160 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 977 euros ;

3.- accepté le 24 février 2020, la proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association « La Porte Verte ».

La commune a acquitté la somme de 100 euros correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2020 ;

4.- accepté le 24 février 2020, le contrat de bail portant sur la location d'un appartement de type F3 sis 10 rue des Basses Ruelles à Essey-lès-Nancy à Mme B.

Le bail est établi à compter du 1^{er} mars 2020 et porte sur un appartement de type F3 d'une surface de 87 m² à Essey-lès-Nancy, pour lequel une durée de six années est fixée moyennant un loyer mensuel de 702,87 euros. Le loyer est révisable le 1^{er} mars de chaque année.

Le preneur acquittera ses charges mensuellement sur la base de 45 euros. Un réajustement sera opéré chaque année en fonction des dépenses réellement effectuées ;

5.- accepté le 24 février 2020, la convention portant autorisation d'occupation précaire et révocable d'un garage sis 63 rue Roger Bérim, 54270 Essey-lès-Nancy, proposée à Mme L., domiciliée 63 rue Roger Bérim, 54270 Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} mars 2020.

Le garage est mis à disposition gratuitement. En contrepartie, le bénéficiaire est tenu d'assurer l'entretien du garage ;

6.- accepté le 26 février 2020, la convention de mise à disposition de locaux sportifs proposée par le syndicat intercommunautaire scolaire du 1^{er} cycle de Nancy à l'association SMEPS Handball.

Le gymnase Edmond de Goncourt et ses équipements sis avenue Charles de Gaulle à 54425 Pulnoy sont mis à disposition de l'association SMEPS Handball pour l'organisation d'un tournoi le dimanche 5 janvier 2020 ;

7.- accordé le 26 février 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 14 février 2020 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°R-15 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 148 euros ;

8.- accepté le 4 mars 2020, la convention de mise à disposition du terrain métropolitain référencé au cadastre de la commune AB n°487, sise rue du Chanoine Laurent à Essey-lès-Nancy d'une superficie totale de 3 200 m², à des fins de pâturage pour des ovins, proposée par la Métropole du Grand Nancy à la ville d'Essey-lès-Nancy et Monseigneur O.

La mise à disposition prend effet au 1^{er} avril 2020 pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction une fois ;

9.- accordé le 10 mars 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 15 ans à compter du 23 mars 2020 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°S-6 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 61 euros ;

10.- accepté le 13 mars 2020, l'avenant n°1 relatif à la prolongation de la durée des travaux et à la modification des prestations, dans le cadre de la mise en accessibilité de l'École d'Application du Centre à Essey-lès-Nancy, faisant état d'une offre de prix en moins-value d'un montant de 3 872 euros HT, proposé par l'entreprise TECHNIPLAFOND.

En conséquence, le montant du marché s'élève à 44 266,68 euros HT.

La durée d'exécution des travaux a été prolongée de 13 semaines ;

11.- accepté le 13 mars 2020, l'offre proposée, en date du 6 mars 2020, par l'entreprise BONI COLLIARD CONSTRUCTION, sise 183 rue de la Rotonde à 54670 CUSTINES, pour des travaux d'aménagement de l'ancien cimetière.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant est fixé à 11 254,12 euros HT plus l'option n°1 dont le montant est fixé à 1 405,85 euros HT ;

12.- accepté le 13 mars 2020, l'avenant proposé par la société coopérative d'intérêt collectif EBS Le Relais Lorraine, pour l'implantation de conteneurs TLC (Textile / Linge / Chaussures).

Le conteneur double supplémentaire est situé Chemin Derrière la Ville ;

13.- accordé le 14 mars 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture familiale, une concession de 30 ans à compter du 14 mars 2020, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de cavurne N°Q-15 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 148 euros ;

14.- accepté le 27 mars 2020, l'avenant de régularisation pour l'année 2020 à la convention d'assurance « flotte automobile et risques annexes » proposé par la société GROUPAMA pour un montant de 8 933,02 euros TTC ;

15.- accordé le 1^{er} avril 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 27 mars 2020 de 2 mètres superficiels, dans le cimetière paysager.

Cette concession de terrain N°TOMBES-169 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 148 euros ;

16.- accordé le 9 avril 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 7 avril 2020 de 2 mètres superficiels, dans le cimetière paysager.

Cette concession de terrain N°TOMBES-168 est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme de 148 euros ;

17.- accepté le 10 avril 2020, l'offre proposée en date du 14 février 2020 par la société GÉNIE DE L'EAU, sise 11 rue d'Amsterdam à 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY, dans le cadre des travaux relatifs à la récupération et à la déconnexion des eaux pluviales pour l'arrosage des jardins « Kléber » et « Mouzimpré ».

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant est fixé à 4 600 euros HT.

Le délai d'exécution des travaux est fixé à 12 mois à compter de la réception de l'ordre de service de démarrage ;

18.- accepté le 24 avril 2020, la convention d'hébergement des élèves de l'École d'Application du Centre d'Essey-lès-Nancy pour une limite n'excédant pas 45 élèves entre le CREPS de Lorraine et la ville d'Essey-lès-Nancy.

Elle prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au terme de l'année scolaire. Pendant la durée de la convention, le CREPS de Lorraine fournira le repas de midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis aux élèves de l'École d'Application du Centre d'Essey-lès-Nancy.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera au CREPS de Lorraine le prix de la demi-pension, fixé à 4,50 euros TTC pour chaque repas ;

19.- accepté le 27 avril 2020, l'avenant de régularisation pour l'année 2020 à la convention d'assurance « Dommages aux biens » proposé par la société GROUPAMA pour un montant de 8 308,34 euros TTC ;

20.- accepté le 27 avril 2020, l'avenant de régularisation pour l'année 2020 à la convention d'assurance « protection juridique » proposé par la société GROUPAMA pour un montant de 2 618,76 euros TTC ;

21.- accepté le 28 avril 2020, l'avenant n°2 de l'entreprise BALDINI, sise 31 avenue de la Meurthe à 54320 MAXEVILLE, titulaire du lot n°6 - Menuiseries bois, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de l'École d'Application du Centre à Essey-lès-Nancy.

L'avenant a pour objet la prolongation de la durée d'exécution des travaux pour 15 semaines et une offre de prix en plus-value, d'un montant de 1 281,12 euros HT.

En conséquence, le montant du marché s'élève à 43 405,60 euros HT ;

22.- accepté le 29 avril 2020, l'offre proposée par la société JP HURSTEL SA, sise 27 route de Bosserville à 54420 SAULXURES-LES-NANCY, relative au lot n°1 - Tonte des terrains de football d'Essey-lès-Nancy et de Saint-Max.

Le contrat a pris effet à compter du 30 avril 2020 pour une durée d'un an et est reconductible deux fois.

Les montants des différentes prestations figurent aux bordereaux de prix ;

23.- accepté le 29 avril 2020, l'offre proposée par la société SAS SOTREN, sise 12 rue Haute à 21310 CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE, relative au lot n°2 – Entretien mécanique pour les travaux d'entretien des terrains de football d'Essey-lès-Nancy et de Saint-Max.

Le contrat a pris effet à compter du 30 avril 2020 pour une durée d'un an et est reconductible deux fois.

Les montants des différentes prestations figurent aux bordereaux de prix ;

24.- décidé le 11 mai 2020, de procéder à la reprise des columbariums concédés arrivés à expiration suivants :

- columbarium 15 accordé le 30 novembre 1996 à Mme S. pour une durée de 20 ans,
- columbarium 87 accordé le 22 novembre 2007 à Mme L. pour une durée de 10 ans,
- columbarium 88 accordé le 11 février 2008 à Mme B. pour une durée de 10 ans ;

25.- accordé le 14 mai 2020, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 15 ans à compter du 1^{er} novembre 2018 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

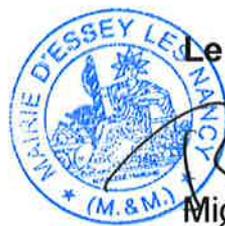
Cette concession de terrain N°S-24 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 60 euros.

DELIBERATION

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 28 mai 2020.

Extrait conforme



Le Maire,

Michel Breuille
Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	29
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil municipal le :	19 mai 2020
- Convocation distribuée le :	19 mai 2020
- Affichage du compte-rendu le :	29 mai 2020
- Affichage du procès-verbal le :	12 juin 2020

PRESENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, M. EL JAOUHARI, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME CREUSOT, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME Claire MALARY

Pour extrait

**Michel BREUILLE,**
Michel Breuille
Maire